

UNIVERSITÉ
PARIS EST CRÉTEIL
UFR SESS – STAPS

Sciences de l'Éducation et Sciences Sociales
Sciences et Techniques des Activités
Physiques et Sportives

Année universitaire 2011 – 2012

Département STAPS

Règlement des études et

modalités

de contrôle des connaissances

Conformément aux décisions du Conseil des Études et
de la Vie Universitaire

Sommaire

I. Admission en STAPS	5
II. Règlement des études.....	5
A. Conditions générales	5
B. L'assiduité.....	6
C. Commission de suivi des études	7
D. Suivi médical.....	8
E. Productions.....	9
F. L'association sportive.....	9
G. Modalités d'information des étudiants	9
III. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.....	10
A. Conditions générales	10
B. Particularités des enseignements ayant pour titre une APSA	11
C. Particularités des enseignements à caractère scientifique.....	11
D. Stages ou enseignements particuliers	11
E. Réclamations	12
F. Demande de consultation de copies	12
G. Deuxième session	12
H. Conservation de notes pour les étudiants redoublants	12
I. Cas des étudiants AJAP (Ajournés Autorisés A Poursuivre)	13
J. Délivrance des diplômes de LICENCE STAPS, LICENCE PROFESSIONNELLE et MASTER	13
K. Demande d'allègement de formation.....	14
L. Élection des délégués	14
IV. ANNEXES	16
A. Règlement intérieur du bâtiment STAPS DUVAUCHELLE	16
B. Parking	16
C. Règlement des examens.....	16
D. Enseignements et modalités de certification en DEUST métiers de la forme (semestre 1 et 2)	17
E. Enseignements et modalités de certification en DEUST métiers de la forme (semestre 3 et 4)	19
F. Enseignements et modalités de certification en Licence 1.....	21
G. Enseignements et modalités de certification en Licence 2 (semestre 3)	23
H. Enseignements et modalités de certification en Licence 2 (semestre 4)	24
I. Enseignements et modalités de certification en Licence 3 mention Éducation et Motricité (semestre 5).....	25
J. Enseignements et modalités de certification en Licence 3 mention Éducation et Motricité (semestre 6).....	26
K. Enseignements et modalités de certification en Licence 3 mention Entraînement sportif (semestre 5).....	27
L. Enseignements et modalités de certification en Licence 3 mention Entraînement sportif (semestre 6).....	28
M. Enseignements et modalités de certification en Licence 3 mention Management du sport (semestre 5).....	29
N. Enseignements et modalités de certification en Licence 3 mention Management du sport (semestre 6).....	30
O. Enseignements et modalités de certification en Licence professionnelle Santé, vieillissement et activités physiques adaptées	31

P. Master Sciences humaines et sociales mention STAPS : Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation	32
Q. Parcours Ingénierie.....	38
R. Master 1 entraînement Biologie, nutrition, santé.....	40
S. Master 2 entraînement Biologie, nutrition, santé.....	42
T. Master 1 Éducation, sport, société.....	44
U. Master 2 Éducation, sport, société.....	46
V. Master 1 Administration et Gestion des Organisations Sportives	48
W. Master 2 Administration et Gestion des Organisations Sportives	50

I. ADMISSION EN STAPS

L'admission en STAPS nécessite d'être titulaire du baccalauréat, du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) ou d'un titre admis en équivalence ou par la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE)

Les étudiants bacheliers de l'année en cours ou titulaires du baccalauréat et n'ayant jamais obtenu d'inscription dans l'enseignement supérieur, doivent demander une inscription via le dispositif « Admission Post Bac ».

Les dossiers des candidats à l'admission aux différentes étapes du cursus par validation d'études, d'acquis professionnels ou d'expérience, sont examinés par une commission des équivalences de la division STAPS. Après avis de ces commissions, l'admission peut être prononcée.

Les étudiants inscrits à l'UPEC en 2010/2011 ont la possibilité de se réinscrire en ligne pour 2011/2012 sur le site www.u-pec.fr (consulter la rubrique « réinscription en ligne »). Cette possibilité n'est offerte que si la mention ou spécialité souhaitée n'est pas soumise à sélection.

II. RÈGLEMENT DES ÉTUDES

A. Conditions générales

1. Organisation des études

Chaque année d'études est découpée en deux semestres indépendants composés chacun de 12 semaines d'enseignement. Chaque diplôme préparé se compose d'un certain nombre d'Unités d'Enseignements (U. qui contiennent chacune des enseignements appelés Éléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignements (ECUE). Ces ECUE permettent d'obtenir des crédits reconnus au sein de la communauté européenne, appelés European Credit Transfert System (ECTS). Chaque semestre ne peut être validé qu'à la condition de recueillir 30 ECTS.

2. Les types d'enseignements

Plusieurs formes d'enseignement sont mises en place selon des modalités différentes :

a) Les enseignements ayant pour titre une APSA (Activité Physique Sportive Artistique)

Ces enseignements se déroulent sous forme de Travaux Dirigés (TD), par groupes d'environ 25 étudiants ou de Cours Magistraux (CM) avec l'ensemble de la promotion.

Ce sont des enseignements à caractère technologique ou didactique dont les modalités pédagogiques passent indistinctement par :

- la pratique physique de l'étudiant et le retour réflexif sur cette pratique
- des enseignements théoriques.

Ces diverses modalités sont de la responsabilité de l'enseignant sans exigence d'une certaine proportion entre elles.

b) Les enseignements d'une discipline d'appui à caractère scientifique.

Ces enseignements se déroulent sous forme de CM ou TD. Ils visent à donner un éclairage ou une compréhension scientifique des phénomènes liés à la pratique des APSA ;

c) Les enseignements de langage ou de méthodologie (TD)

Ces enseignements se déroulent en salle spécialisée ou non. Ils permettent de se doter d'outils d'accompagnement des connaissances.

d) Les enseignements de formation pré-professionnelle (CM, TD et TP)

Ces enseignements comportent des apports théoriques sur les milieux d'exercice professionnel et des stages qui se déroulent sur une période déterminée et sur un rythme hebdomadaire.

La participation à tous les TD et TP est obligatoire, la participation aux CM est vivement conseillée.

3. Les régimes d'étude

Deux régimes d'études sont possibles : **un régime normal et un régime dérogatoire. Les choix devront être arrêtés un mois après le début de l'année universitaire.**

Le régime général intègre le contrôle de l'assiduité dans la participation aux TD, TP. Le contrôle des connaissances s'effectue sous forme de contrôle continu et de contrôle terminal.

Le régime dérogatoire permet aux étudiants d'être dispensés d'assiduité dans les enseignements auxquels ils ne peuvent assister. Dans ce cas, l'évaluation se déroule uniquement dans le cadre du contrôle terminal. Chaque étudiant concerné remet en début de semestre la liste des enseignements qu'il décide de passer dans le cadre du régime dérogatoire. Autrement dit, il ou elle choisit, pour chaque enseignement, soit le régime général (contrôle de l'assiduité et donc évaluation des connaissances en contrôle continu et/ou en contrôle terminal), soit le régime dérogatoire (dispense d'assiduité et évaluation des connaissances uniquement en contrôle terminal). L'étudiant doit mentionner sa situation, fournir les justificatifs à la scolarité, et effectuer ses choix, au plus tard un mois après la réunion de rentrée pédagogique. Deux catégories d'étudiants peuvent demander à bénéficier du régime dérogatoire :

Les étudiants salariés. Pour obtenir ce statut, il est nécessaire d'effectuer par semaine au moins 16 heures d'activités salariées et dûment attestées (fiches de salaire et contrat de travail). Ce statut est attribué pour un semestre entier sans possibilité de changement. La demande doit donc impérativement être renouvelée, au plus tard un mois après la date de reprise des cours du 2^e semestre.

Les sportifs de haut niveau. Ce statut est accordé de fait à tous les étudiants figurant sur les listes ministérielles d'athlètes de haut niveau. D'autres étudiants peuvent déposer un dossier à la scolarité, en fournissant les documents permettant de justifier leur niveau de pratique, la fréquence de leurs entraînements, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de leurs compétitions. Ces dossiers, déposés au plus tard un mois après le début de l'année universitaire, seront examinés par une commission composée du directeur du STAPS, ainsi que des responsables pédagogiques de chaque promotion. Le statut d'athlète de haut niveau est attribué pour l'année universitaire entière. Les sportifs de haut niveau ne pouvant pas toujours connaître la totalité de leur calendrier sportif en début d'année, un contrat pédagogique plus souple pourra être établi en concertation avec le responsable de la promotion.

B. L'assiduité

Elle est soumise à diverses obligations selon les types d'enseignements et les régimes d'études.

1. Régime général

La présence aux séances de Travaux Pratiques et de Travaux Dirigés est obligatoire.

Toute absence devra être justifiée par la présentation d'un certificat médical mentionnant l'impossibilité du déplacement.

Le certificat devra d'abord être présenté aux professeurs responsables des enseignements où l'absence a été effective. L'étudiant devra le faire dater et signer au plus tard deux semaines après la reprise des cours par tous les enseignants concernés par les absences. Il devra ensuite rapporter le certificat à la scolarité afin qu'il soit archivé et conservé, en cas de litige.

La présence sera contrôlée par l'enseignant lors de chaque séance.

Au-delà de deux absences en TD, l'enseignant note « ABS ». Cette absence se traduit alors par la note 0 au contrôle continu pour la matière concernée, ceci même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu.

Pour les enseignements évalués en contrôle continu, l'absence aux deux sessions d'examen entraîne la défaillance et non 0/20.

Attention, dans certains enseignements comprenant moins de 18 heures de présence effective en cours, aucune absence injustifiée n'est tolérée (cf. livret de l'étudiant).

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal (1e ou 2e session d'examen), l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'enseignement en question. La défaillance entraîne le gel de toutes les autres notes. Dans ce cas le jury pourra apprécier des situations particulières (maladie, accident, deuil,...)

L'appréciation de l'absence (en cas de retard ou de départ prématuré par exemples de la responsabilité de l'enseignant. La prise en compte de cette absence sera signalée au cours suivant.

Un motif recevable est une absence faisant l'objet d'un certificat médical précisant l'impossibilité du déplacement ou une attestation reconnue et acceptée par :

Le responsable du STAPS : Marc Salmon

Les responsables de promotion (cf. Commission de suivi des études p. 7)

Les étudiants blessés, dont le certificat ne mentionne pas l'interdiction de se déplacer, assistent aux séances de pratique des APSA.

Dans ce cas, les modalités de participation de l'étudiant sont déterminées par l'enseignant responsable de l'enseignement. Si cette présence est jugée trop passive ou formelle, l'enseignant peut la commuer en « absence ».

Des cours supprimés peuvent être remplacés par l'enseignant à une date et en un lieu qui seront affichés une semaine auparavant.

Dans ce cas, les critères d'assiduité s'appliquent à ce cours.

2. Régime dérogatoire

Les étudiants salariés ou sportifs de haut niveau sont dispensés d'assiduité pour tous les TP ou TD dans les enseignements qu'ils ont choisi de passer dans le cadre du régime dérogatoire (ce qui ne les empêche pas d'assister à certains cours lorsque cela est possible).

Le choix du régime est effectué pour un semestre entier sans aucune possibilité de changement, au plus tard un mois après le début des cours.

3. Cas particulier des stages

Attention, la présence en stage est obligatoire et contrôlée, quel que soit le statut de l'étudiant(e).

4. Cas particulier des étudiants de l'INSEP

Compte tenu des aménagements spécifiques d'emploi du temps, les sportifs de haut niveau internes à l'INSEP sont soumis au régime général avec possibilité de contrat individualisé au regard des contraintes sportives.

La particularité des études en licence STAPS à l'INSEP impose un suivi régulier des enseignements. A ce titre tous les cours sont obligatoires pour les étudiants soumis au régime général. Un contrat individualisé pourra éventuellement être mis en place avec les étudiants salariés ou athlètes de haut niveau externes à l'INSEP.

C. Commission de suivi des études

Le suivi des études est assuré principalement par une commission dont la composition comprend :

- le responsable du STAPS ;
- les responsables d'année d'étude ci-dessous.

Pour le site de CRÉTEIL.

DEUST « Métiers de la forme » : Sophie SULTAN, Emmanuelle DELAHAYE.

L1 : Jeanne RIZZA.

L2 : Bénédicte RAQUIN.

L3 « éducation et motricité » : Nathalie DUROUX

Licence professionnelle « Santé Vieillesse et activité adaptée » : Christine CARDIN

Master 1 « Entraînement en sport de haut niveau » : Loïc Le GUELLEC, Marc SALMON

Master 2 « Entraînement en sport de haut niveau »

Parcours Rugby : Alain MOUCHET.

Parcours Volley : Serge Éloi.

Parcours général :

Master 1 « Education Sport Société » : Philippe SARREMEJANE

Master 2 « Éducation Sport Société » : Philippe SARREMEJANE.

Master 1 « Entraînement : biologie, nutrition, santé » : Ingrid MASSON

Master 2 « Entraînement : biologie, nutrition, santé » : Pierre PORTERO.

Agrégation externe : Gisèle BOUTELLIER-DELBOS, Benjamin LE GALL

Pour le site de Sénart.

L1 : Xavier Taupin.

L3 Management du sport : Catherine TOURRE-MALEN.

Master 1 « Administration et gestion des organisations sportives » : Renaud LAPORTE.

Master 2 « Administration et gestion des organisations sportives » : Rozenn MARTINOIA.

Pour le site de l'INSEP.

L1, L2, L3 : Viviane BONVIN.

Cette commission organise la mise en œuvre des enseignements. Elle est également responsable de la conformité des enseignements proposés au regard de la maquette des contenus et avalisés par les instances de l'UFR et de l'Université.

Les enseignants responsables d'année d'étude veillent aux coordinations des enseignements et assurent le bon déroulement des contrôles des connaissances en liaison avec la scolarité, conformément aux modalités arrêtées par le conseil d'UFR et le CEVU.

D. Suivi médical

Les étudiants de 1^{re} année de Licence ou intégrant le cursus doivent obligatoirement subir une visite médicale de non contre-indication aux études STAPS exigée pour se présenter aux examens annuels. Ce certificat médical devra être déposé au secrétariat un mois au plus tard après la date de rentrée universitaire. Vous pouvez prendre rendez-vous à la médecine préventive, Bât T, niveau parking, téléphone : 01 45 17 15 15

Les déclarations d'accident avec certificat médical sont indispensables à la prise en compte des handicaps pour traumatisme sportif.

En cas d'accident lors d'un cours :

Si l'état de l'étudiant le permet, aller immédiatement à l'infirmerie (bât pour retirer un numéro puis faire la déclaration d'accident par téléphone ou en vous déplaçant auprès de la scolarité STAPS (Christine FERRASSON, scolarité STAPS Duvauchelle, avenue Magellan, 1er étage, 01 45 17 44 07) **SOUS 48 HEURES IMPÉRATIVEMENT**.

Si l'étudiant doit se rendre à l'hôpital : Préciser à l'hôpital qu'il s'agit d'un accident du travail et que le formulaire AT sera fourni ultérieurement (vous ne devez rien payer à l'hôpital). La déclaration doit être faite **IMPÉRATIVEMENT SOUS 48 HEURES** auprès de madame FERRASSON (pas forcément par l'étudiant). Vous devez vous munir de votre numéro de sécurité sociale et de votre carte d'étudiant(e).

Les étudiantes enceintes devront faire parvenir leur déclaration de grossesse à la scolarité afin que la commission fixe les conditions ultérieures de scolarité.

E. Productions

Tout document audiovisuel, ou informatique produit par les étudiants de la division STAPS dans le cadre d'un enseignement ou d'une recherche reste la propriété de la division STAPS.

Seule la commission pédagogique peut décider de leur diffusion ou de leur commercialisation. Cette règle vaut pour les productions d'enseignants, de techniciens ou de chercheurs utilisant le matériel de la division.

F. L'association sportive

Une association sportive regroupe les étudiants et les personnels de l'Université Paris Est Créteil. Compte tenu de la spécificité de notre filière, cette association est considérée comme un outil privilégié de la formation.

G. Modalités d'information des étudiants

Toute information communiquée aux étudiants et quelle qu'en soit la teneur, ne prend effet qu'à partir du moment où elle est affichée dans les vitrines réservées à cet effet (bâtiment STAPS Duvauchelle) que cet affichage est accompagné du cachet de l'établissement et de sa date d'affichage.

Aucun autre mode de communication n'est officiellement retenu. Ceci est valable notamment pour les notes, qu'elles soient de contrôle continu ou terminal de même que tout affichage extérieur à la vitrine.

Les notes de contrôle continu doivent être communiquées aux étudiants, par l'enseignant, avant les épreuves de contrôle terminal. Toutefois, elles ne deviennent définitives qu'après réunion du jury.

Par ailleurs, un certain nombre d'informations complémentaires peuvent être trouvées sur le site internet de l'université :

Des informations générales relatives à l'université (<http://www.u-pec.fr>).

Des informations relatives à la filière STAPS (<http://sess-staps.u-pec.fr> sur cette page, dans la rubrique « en savoir plus », cliquez sur « Organisation des études STAPS »).

III. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

A. Conditions générales

Le contrôle des connaissances peut revêtir différentes formes en fonction de la nature des enseignements et du régime choisi par les étudiants :

Les caractéristiques des modalités de contrôle de chaque enseignement et Unité d'Enseignements sont mentionnées en annexe de ce document.

1. Contrôle terminal

Un contrôle terminal est un contrôle qui se déroule ponctuellement en une ou plusieurs épreuves lors d'une période fixe prévue dès le début de l'année universitaire. Les étudiants salariés et sportifs de haut niveau reçoivent une convocation. Les dates, lieux et heures sont communiquées par voie d'affichage. Les étudiants doivent se tenir informés des éventuelles modifications (indépendantes de la volonté de l'université). Celles-ci sont communiquées par affichage.

- Les modalités concrètes de l'évaluation sont communiquées aux étudiants lors des premiers cours du semestre. Elles restent consignées dans le livret de l'étudiant.
- Aucun rattrapage n'est possible en dehors de la 2e session.
- Lors des épreuves écrites :

Les étudiants ne sont autorisés à composer qu'à la condition de se présenter avant le début de l'épreuve, c'est-à-dire avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Tout étudiant est tenu :

- de présenter sa carte d'étudiant et une pièce d'identité pendant l'examen ;
- d'émarger à l'entrée et à la remise de sa copie sur les listes d'émargement spécifiques à chaque épreuve ;
- de prendre impérativement la place qui lui a été affectée ;

Les étudiants doivent se présenter dans la salle munis du strict nécessaire pour écrire :

- tous sacs, documents, vêtements, trousse, etc. sont interdits sur les tables d'examens ;
- ces derniers doivent être déposés sur l'estrade ou au fond de la salle ;
- l'usage d'un téléphone portable pour quelque raison que ce soit est interdit ;
- tout étudiant qui refusera d'obtempérer sera déféré à la commission de discipline.

Toute sortie est interdite avant la première heure, puis définitive au-delà.

Toute communication ou tentative de communication entre les étudiants est formellement interdite et considérée d'emblée comme une fraude.

En cas de fraude, l'enseignant et/ou les surveillants saisissent les documents permettant d'établir ultérieurement les faits, puis rédigent un procès verbal. L'étudiant est autorisé à terminer son épreuve. Dans tous les cas, la commission de discipline de l'université sera saisie et prononcera une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur, comme stipulé à la page 21 de la charte des examens (consultable sur le site internet de l'université). Aucun relevé de notes ne sera délivré jusqu'à ce que la commission se soit prononcée.

A l'occasion des examens les enseignants sont présents à l'ouverture des sujets.

La note d'un contrôle terminal ne peut en aucun cas être communiquée avant réunion du jury.

2. Contrôle continu

Un contrôle continu est un contrôle qui se déroule avant la période de contrôle terminal. Il se déroule en une ou plusieurs épreuves dont les dates et heures sont communiquées par voie d'affichage aux étudiants sans délai particulier. Ces épreuves se déroulent dans le cadre des douze ou treize semaines de cours du semestre. Les modalités concrètes de l'évaluation sont communiquées aux étudiants lors des deux premiers cours du semestre. Elles restent consignées dans le livret de l'étudiant. Une absence à une épreuve de contrôle continu entraîne la note 0 à l'épreuve considérée, quel que soit le motif de l'absence. En cas d'absence aux deux sessions d'examen, l'étudiant est considéré comme défaillant.

Une épreuve réalisée et notée ne peut être annulée, ni rattrapée.

Au cours de ces contrôles, toute fraude (copies, consultation de documents non autorisés, non respect du règlement en APSA etc..) entraîne la convocation de l'étudiant à la commission de discipline de l'université, ainsi que le gel de ses notes jusqu'à ce que la commission se soit prononcée.

Les notes de contrôle continu sont affichées pour information avant le début des contrôles terminaux, mais ne deviennent officielles qu'après la réunion du jury.

B. Particularités des enseignements ayant pour titre une APSA

Les épreuves peuvent prendre plusieurs formes :

1. L'évaluation performative

Il s'agit de produire une performance ou plus généralement de réaliser une prestation physique, sportive ou artistique dans le cadre d'une situation de référence et selon des modalités figurant dans le livret de l'étudiant.

Certaines épreuves performatives peuvent faire l'objet d'une production collective. Dans ce cadre, les étudiants exemptés d'assiduité sont responsables de leur intégration dans cette production.

2. Les épreuves technologiques

Évaluation à travers une modalité pratique : il s'agit d'évaluer certains processus (principes relatifs à la maîtrise des APS mis en œuvre par les étudiants au cours d'une situation de référence).

Évaluation à travers une modalité théorique : il s'agit d'évaluer les connaissances technologiques des APSA par le biais d'épreuves écrites (compositions, fiches de travail, compte rendu de séance ...) ou orales.

3. Les épreuves didactiques

Ces épreuves visent à évaluer les possibilités d'intervention d'un étudiant dans le cadre d'une APSA. Les épreuves didactiques peuvent prendre la forme d'épreuves orales, de présentation et de mise en œuvre de situations d'apprentissage ou d'épreuves écrites.

Un étudiant blessé doit être présent (sauf impossibilité de se déplacer le jour d'une épreuve pratique. Dans ce cas la note zéro lui est accordée pour la partie performative, mais il conserve les autres notes qu'il aurait obtenues dans le cadre du contrôle continu. En cas d'absence, se reporter au règlement des absences ci-dessus.

C. Particularités des enseignements à caractère scientifique

Les épreuves ne peuvent prendre la forme de contrôles écrits.

Les règles présidant à l'absence lors d'un contrôle sont les mêmes que celles des enseignements des APSA : se reporter au paragraphe « conditions générales » p. 5.

D. Stages ou enseignements particuliers

Les stages font l'objet d'une évaluation spécifique qui est communiquée aux étudiants en début d'enseignement. Les possibilités de

forme de validation sont les mêmes que pour les autres enseignements avec la possibilité d'une soutenance orale en dehors de la période de contrôle semestrielle. La date de cette soutenance sera affichée au moins 15 jours avant sa tenue.

Les évaluations d'enseignements effectués sous forme de stage (dossiers de rapports de stage et soutenance sont considérées comme des contrôles terminaux). Un rapport de stage non rendu implique la défaillance à l'enseignement.

L'assiduité au suivi du stage est soumise aux mêmes règles que les enseignements de type T.D.

Les notes de préprofessionnalisation de Licence 3 constituent un critère de sélection pour les inscriptions à l'IUFM.

Les étudiants redoublants ne sont pas tenus de refaire un stage, à condition d'en informer l'enseignant responsable de la promotion.

Dans ce cas l'évaluation se fera sur la base du stage fait l'année ou les années précédentes.

Pour qu'un stage soit validé, la convention de stage doit être remise à la scolarité 15 jours au plus tard après le début du stage.

E. Réclamations

Toute réclamation portant, soit sur le contrôle terminal, soit sur le contrôle continu ne fera l'objet d'un examen par la commission pédagogique qu'en présence d'une lettre adressée au directeur du STAPS et déposée dans un délai de 48 heures après communication de la note.

F. Demande de consultation de copies

Les épreuves corrigées peuvent faire l'objet d'une demande de consultation à une date précisée par voie d'affichage lors des remises de notes. La consultation peut s'exercer quelle que soit la note obtenue. La copie reste la propriété de l'Université et sa reproduction est interdite.

Cette démarche pédagogique est un service rendu aux étudiants, afin qu'ils comprennent mieux leur note et bénéficient de conseils pour progresser. En aucun cas, il ne s'agit d'une négociation de note.

G. Deuxième session

En cas de note inférieure à la moyenne dans un enseignement ou en cas de mention "défaillant", l'étudiant dispose d'une seconde session qui se déroule en fin d'année selon un calendrier précisé en début d'année.

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE (unités d'enseignement ou les ECU (éléments constitutifs des unités) ou enseignements non validés auxquels il se représente et se voit attribuer la meilleure des deux notes obtenues (en 1^{re} ou 2^e session pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session.

Précision : un étudiant ne peut pas passer en 2^e session ECUE ou un enseignement (inférieur à la moyenne si cet ECUE se trouve dans une unité validée par compensation en première session.

La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECU auxquels il ne s'est pas représenté à la deuxième session.

L'absence de note à un élément à la première session et à la deuxième session entraîne automatiquement la défaillance à la deuxième session. L'année ne peut donc pas être validée (sauf cas particulier étudié en jury).

H. Conservation de notes pour les étudiants redoublants

Un étudiant doublant une année conserve automatiquement les enseignements validés (supérieurs à 10) ainsi que les enseignements inférieurs à 10 dans les unités validées.

Pour les unités non validées il a l'obligation de repasser les enseignements inférieurs à six sur vingt (6/20).

En cas de changement de maquette (enseignements nouveaux / supprimés / déplacés), des modalités spécifiques de conservation des ECUE sont communiquées aux étudiants redoublants.

Un « contrat pédagogique » permettant la mise en correspondance des UE (et ECUE) des anciennes et nouvelles maquettes sera établi. Ce contrat sera établi en deux exemplaires, le premier destiné à l'étudiant, l'autre à la composante (scolarité et responsable

pédagogique). Les deux exemplaires seront signés par le président du jury et par l'étudiant au moment de son inscription pédagogique.

I. Cas des étudiants AJAP (Ajournés Autorisés A Poursuivre)

Les AJAP sont inscrits dans l'année supérieure, mais ont un semestre de retard. Il peut donc y avoir des chevauchements d'emploi du temps entre les 2 années.

Lorsque l'emploi du temps le permet, les AJAP qui le souhaitent peuvent assister aux enseignements qu'ils doivent repasser. Toutefois, ils n'ont pas obligation d'assiduité dans ces enseignements. Ceci leur permet de suivre prioritairement les cours de l'année supérieure.

Dans les enseignements manquants de l'année inférieure, ils doivent se présenter aux épreuves d'évaluation selon les mêmes modalités que le régime dérogatoire.

Attention, il revient à l'étudiant de s'informer des dates des épreuves qu'il doit repasser, en suivant les informations sur le panneau d'affichage de l'année inférieure ou en se renseignant auprès de la scolarité.

Si 2 épreuves d'évaluation se chevauchent, l'étudiant doit trouver un arrangement avec les enseignants concernés. Si l'étudiant n'anticipe pas le problème suffisamment tôt, il devra choisir de passer l'une des 2 épreuves à la 2e session.

J. Délivrance des diplômes de LICENCE STAPS, LICENCE PROFESSIONNELLE et MASTER

1. Conditions d'attribution du diplôme de LICENCE STAPS OU DE LICENCE PROFESSIONNELLE

Les années L1, L2 constituent un tronc commun avec certaines options possibles.

L'année de L3 est structurée en trois mentions de licence STAPS (Éducation et motricité – Entraînement sportif – Management du sport) en une licence professionnelle intitulée : Santé, Vieillesse et Activités Physiques Adaptées. L'intégration à l'une ou l'autre de ces formations n'est pas automatique. Elle est soumise à la décision de la commission pédagogique qui statuera en fonction du parcours établi par l'étudiant en L1 et L2

La licence s'obtient à l'issue d'un parcours de six semestres validés (communément nommés S1, S2, S3, S4, S5, S6) répartis en trois années (communément nommées L1, L2, L3).

Chaque semestre est organisé autour d'enseignements (ECUE) et d'unités d'enseignements (UE). Les ECUE possèdent une valeur en crédits européens (ECTS) pouvant être variables, mais chaque semestre est constitué de 30 crédits.

La validation d'un semestre s'opère par la moyenne des Unités d'enseignements (UE) affectées de leurs coefficients. Le coefficient d'un ECUE correspond à sa valeur en ECTS.

Le passage d'un semestre à un autre peut s'obtenir si l'étudiant n'a pas plus d'un semestre de retard (non validé). Cependant une compensation a lieu sur les trois années du cursus entre les semestres : 1 et 2 puis 3 et 4 puis 5 et 6.

Lorsque deux semestres se compensent sur une année, l'étudiant continue son parcours normalement.

L'obtention de la licence STAPS ne s'établit pas par la moyenne des trois années mais par la validation de chacune des années (par compensation de semestre ou par cumulation de semestre)

Quelques cas de figure :

Si un étudiant de première année de licence (L1) valide le premier semestre (S1), ne valide pas le second (S2) mais obtient la moyenne générale de en première année, il progresse automatiquement dans le semestre suivant (S3) soit le premier semestre de deuxième année (L2).

La même règle s'applique pour chaque année. Dans ce cas, l'étudiant ne sera pas autorisé à se représenter à des enseignements (ECUE) validés directement ou par compensation.

Si un étudiant valide S1, ne valide pas S2 et n'obtient pas la moyenne générale, il peut être autorisé à progresser en S3 donc en L2 (il est alors déclaré « AJAP »), mais il devra valider S2 ultérieurement. **Ce cas de figure ne pourra pas se renouveler une autre fois !.**

Le diplôme du DEUG peut être encore délivré aux étudiants qui en feront la demande. Son obtention se fera sur la base de la validation de chacune des deux années. Ce diplôme permet l'obtention d'une carte professionnelle, délivrée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), offrant la possibilité d'encadrer des groupes contre rémunération au sein d'une structure ou en tant qu'indépendant, en restant dans le cadre de l'initiation sportive, de l'entretien ou du loisir.

2. Conditions d'attribution du diplôme de MASTER

L'offre de formation en Master est structurée sur deux années (M1 et M2), et en domaine :

- Master du domaine « Sciences humaines et sociales » : mention STAPS,
 - spécialité « Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation »,
 - spécialité « Éducation Sort Société »
 - spécialité « Administration et gestion des organisations sportives » ;
- Master du domaine « Sciences, technologie et santé » : mention « Sciences du sport »,
 - spécialité « Entraînement : biologie, nutrition, santé ».

Pour être inscrits dans les formations conduisant au diplôme de master, les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master
- soit de l'une des validations prévues aux articles L 613-3-4-5 du code de l'éducation.

(Un étudiant ne peut s'inscrire en master que s'il a validé la totalité de la licence. Autrement dit, **il n'existe pas de procédure « AJAP » entre la licence et le master**)

L'inscription en M2 n'est pas de droit. Elle est conditionnée par le parcours ou le profil de l'étudiant en fonction de la spécialité visée.

Modalités de compensation entre les semestres de master. Une compensation peut avoir lieu entre les deux semestres du M1. En ce qui concerne les deux semestres du M2, le responsable de l'équipe de formation propose s'il y a compensation ou non entre les deux semestres.

Modalités de redoublement en M2. **En M2 le redoublement n'est pas de droit.** Il peut être autorisé par le jury du master.

K. Demande d'allègement de formation

Un allègement de formation consiste à attribuer la note définitive de 10/20 dans certains enseignements ou unités en fonction des diplômes ou parties de diplôme acquis par l'étudiant en dehors de son parcours actuel.

La commission pédagogique peut délivrer les allègements de formation après examen des demandes formulées par l'étudiant sans possibilité de remise en cause en cours d'année. Les demandes doivent être déposées à la scolarité de la filière au plus tard 1 mois à compter de la rentrée universitaire, à l'attention du directeur des études. L'étudiant devra alors remettre tous les documents permettant à la commission de statuer, à savoir les photocopies de diplômes et/ou d'attestations de résultats, le livret des études présentant le contenu des enseignements concernés, etc. Quoi qu'il en soit, l'allègement de formation ne sera pas accordé si l'étudiant n'a pas obtenu au moins 10 sur 20 dans un enseignement similaire pour un diplôme de niveau équivalent.

L. Élection des délégués

Chaque groupe élit deux délégués et deux suppléants. Il s'agit d'un vote à bulletin secret. Les étudiants sont informés de ces élections à la rentrée pédagogique. Des réunions sont organisées régulièrement avec les responsables de promotions. Elles peuvent

être aussi demandées ponctuellement par les délégués.

Le présent règlement n'est valable que pour l'année 2011/2012

Le Directeur du département STAPS

Marc SALMON

IV. ANNEXES

A. Règlement intérieur du bâtiment STAPS DUVAUCHELLE

Il est strictement interdit de boire et de manger dans les salles de cours, de sport, les escaliers et les circulations. Seules les bouteilles d'eau sont autorisées. Une cafétéria est à la disposition des étudiants au rez-de-chaussée.

L'accès aux salles de cours et de sport est interdit en l'absence d'un professeur, sauf sur autorisation spéciale.

Dans les salles de gymnastique et de sports collectifs (sports-co), les baskets à semelles noires sont interdites (traces très difficiles à retirer).

Les étudiants doivent se déchausser avant d'entrer dans la salle de danse ou porter des chaussures adaptées au parquet.

B. Parking

Il est possible de stationner sur le parking sous certaines conditions (s'adresser à l'accueil).

C. Règlement des examens

Pour pouvoir composer les étudiants doivent se présenter aux heures précises de début de chaque épreuve, avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

1. Tout étudiant est tenu :

- de présenter sa carte d'étudiant et une pièce d'identité pendant l'examen,
- d'émarger à l'entrée et à la remise de sa copie sur les listes d'émargement spécifiques à chaque épreuve
- de prendre impérativement la place qui lui a été affectée.

2. Les étudiants doivent se présenter dans la salle munis du strict nécessaire pour écrire :

- tous sacs, documents, vêtements, trousse, etc. sont interdits sur les tables d'examens,
- ces derniers doivent être déposés sur l'estrade ou au fond de la salle
- l'usage d'un téléphone portable pour quelque raison que ce soit est interdit
- tout étudiant qui refusera d'obtempérer sera déféré à la commission de discipline.

3. Toute sortie est interdite avant la première heure, puis définitive au-delà.

Toute communication ou tentative de communication entre les étudiants est formellement interdite et considérée d'emblée comme une fraude.

En cas de fraude, l'enseignant et/ou les surveillants saisissent les documents permettant d'établir ultérieurement les faits, puis rédigent un procès verbal. Dans tous les cas, la commission de discipline de l'université sera saisie et prononcera une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur, comme stipulé à la page 21 de la charte des examens (consultable sur le site internet de l'université www.u-pec.fr). Aucun relevé de notes ne sera délivré jusqu'à ce que la commission se soit prononcée.

D. Enseignements et modalités de certification en DEUST métiers de la forme (semestre 1 et 2)

	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général				Régime dérogatoire		2e Session				
	Obliga-toire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu		Examen terminal		Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %			
Deust Métiers de la forme Semestre 1								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épr euve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 1 :			4															
ECUE 1 : Marketing	x		2		10		10	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Cadre Légal	x		2		20		20	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
UE 2 :			5															
ECUE 1 : Évaluation et prise en charge du pratiquant	x		3		22		22	50 %		50 %	1	50 %			50 %	50 %	100 %	
ECUE 2 : Présentation et usage des équipements	x		2		16		16	50 %		50 %	1	50 %			100 %		100 %	
UE 3 :			6															
ECUE 1 : Anatomie	x		3		36		36	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Physiologie	x		3		24		24	50 %	50 %		1	50 %			100 %		100 %	
UE 4 :			15															
ECUE 1 : Théorie de l'intervention	x		3		20		20	50 %			1	50 %			50 %	50 %	100 %	
ECUE 2 : Méthodes et techniques	x		8		114		114	25 %	25 %		2	50 %			50 %	50 %	100 %	
ECUE 3 : Pratiques personnelles	x		4		32		32		50 %		1		50 %		50 %	50 %		100 %

Deust Métiers de la forme semestre 2	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général						Régime dérogatoire		2e Session		
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal			Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %	
								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %					TP %
UE 5 :			4															
ECUE 1 : Marketing	x		2		10		10	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Cadre Légal	x		2		20		20	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
UE 6 :			4															
ECUE 1 : Évaluation et prise en charge du pratiquant	x		3		22		22	50 %			1	50 %			50 %	50 %	100 %	
ECUE 2 : Présentation et usage des équipements	x		1		15		15	100 %			2				100 %		100 %	
UE 7 :			6															
ECUE 1 : Anatomie	x		3		36		36	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Physiologie	x		3		36		36	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
UE 8 :			14															
ECUE 1 : Théorie de l'intervention	x		2		22		22	50 %			1	50 %			50 %	50 %	100 %	
ECUE 2 : Méthodes et techniques	x		8		80		80	25 %	25 %		2	50 %			50 %	50 %	100 %	
ECUE 3 : Pratiques personnelles	x		4		30		30		50 %		1		50 %		50 %	50 %		100 %
UE 9 :			2															
ECUE 1 : Construction du rapport de stage	x		2		20		20	50 %			1	50 %			100 %		100 %	

E. Enseignements et modalités de certification en DEUST métiers de la forme (semestre 3 et 4)

Deust Métiers de la forme Semestre 3	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général						Régime dérogatoire		2e Session		
	Obliga- toire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal			Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %	
UE 10 :			4															
ECUE 1 : Gestion comptable et financière	x		2		32		32	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Culture de l'entreprise et management des ressources humaines	x		2		34		34	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
UE 11 :			3															
ECUE 1 : Cadre Légal	x		1		16		16	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Anglais	x		1		16		16		50 %		1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Sociologie des pratiques corporelles	x		1		15		15	100 %			2				100 %		100 %	
UE 12 :			4															
ECUE 1 : Physiologie	x		2		16		16	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Apprentissages moteurs	x		2		22		22	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
UE 13 :			15															
ECUE 1 : Méthodes et techniques	x		9		90		90	50 %			1	50 %			50 %	50 %	100 %	
ECUE 2 : Pratiques personnelles	x		6		30		30		50 %		1		50 %		50 %	50 %		100 %
UE 14 :			4															
ECUE 1 : Informatique	x		2		24		24		50 %		1		50 %		100 %			100 %
ECUE 2 : Développement du comportement professionnel	x		2		22		22		50 %		1	50 %			50 %	50 %	100 %	

Deust Métiers de la forme Semestre 4	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général						Régime dérogatoire		2e Session		
	Obliga- toire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal			Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %	
								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épr euve	Écrit %	Oral %					TP %
UE 15 :			4															
ECUE 1 : Marketing	x		2		24		24	25 %	25 %		2	50 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Cadre Légal	x		2		24		24	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
UE 16 :			4															
ECUE 1 : Présentation et usage des équipements	x		2		18		18	50 %			1	50 %			50 %	50 %	100 %	
ECUE 2 : Anglais	x		2		24		24		50 %		1	50 %			100 %		100 %	
UE 17 :			3															
ECUE 1 : Apprentissages moteurs	x		1		14		14	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Développement du comportement professionnel	x		2		28		28		50 %		1	50 %			50 %	50 %	100 %	
UE 18 :			15															
ECUE 1 : Méthodes et techniques	x		9		84		84	25 %	25 %		2	50 %			50 %	50 %	100 %	
ECUE 2 : Pratiques personnelles	x		6		30		30		50 %		1	50 %			50 %	50 %		100 %
UE 19 :			2															
ECUE 1 : Informatique	x		2		24		24		50 %		1		50 %		100 %			100 %
UE 20 :			2															
ECUE : Construction du rapport de stage	x		2		20		20		50 %		1		50 %		100 %		100 %	
VALIDATION DE STAGE	x																	

F. Enseignements et modalités de certification en Licence 1

Licence 1 semestre 1	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général						Régime dérogatoire		2e Session		
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal			Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %	
								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 1 : Caractéristiques et modalités d'intervention			11															
ECUE 1 : Physiologie de l'effort	x		4	16	12		28	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : L'Activité physique adaptée aux âges et aux publics	x		4	12	6		18	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Organisation et « professions » du sport : approche sociohistorique.	x		3	18			18					100 %			100 %		100 %	
UE2 : Technologie des APSA			15															
ECUE 1 : Technologie pratiques performatives. Athlé Natation	x		5	4	42		46			50 %		50 %			50 %	50 %	50 %	50 %
ECUE 2 : Technologie pratiques collectives. Football Handball	x		5	4	42		46			50 %		50 %			50 %	50 %	50 %	50 %
ECUE 3 : Technologie pratiques d'expression. Gym Danse			5	4	42		46			50 %		50 %			50 %	50 %	50 %	50 %
UE3 : Méthodologies et langages			6															
ECUE 1 : Projet Professionnel Personnalisé	x		3		18		18	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Anglais	x		3		18		18	50 %	50 %		2				100 %		100 %	

Licence 1 semestre 2	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général						Régime dérogatoire		2e Session		
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal			Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %	
								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 4 : Caractéristiques et modalités d'intervention			9															
ECUE 1 : Anatomie fonctionnelle	x		3	16	12		28	50 %			2	50 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : De l'Initiation à l'Entraînement	x		3	12	6		18	50 %			2	50 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Activité physique et Santé	x		3	18	2		20					100 %			100 %		100 %	
UE5a : Parcours optionnel. Technologies des APSA			9															
ECUE 1 : Technologie pratiques collectives Volley Basket	x		3	4	42		46			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %	50 %
ECUE 2 : Technologie pratiques duelles Judo - Badminton	x		3	4	42		46			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %	50 %
ECUE 3 : Techno pratiques santé Aérobie - Fitness			3	4	42		46			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %	50 %
UE5b : Parcours optionnel. Renforcement Biologie			9															
ECUE 1 : Compléments Anatomie	x		3	18			18					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Cinésiologie	x		3	18			18					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Appareil locomoteur	x		3	18			18					100 %			100 %		100 %	
UE6 : Méthodologies et langages			12															
ECUE 1 : Suivi PPP	x		2		6	24	30	100 %		> 2					100 %		100 %	
ECUE 2 : Option libre		x	3		24		24	100 %							100 %		100 %	
ECUE 3 : Anglais	x		3		18		18		100 %	2						100 %		100 %
ECUE 4 : TICE	x		2		24		24	100 %		> 2					100 %		100 %	
ECUE 5 : Méthodologie du travail universitaire		x	2		18		18	100 %		> 2					100 %		100 %	

G. Enseignements et modalités de certification en Licence 2 (semestre 3)

Licence 2 semestre 3	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général				Régime dérogatoire		2e Session				
	Obliga-toire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu		Examen terminal		Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %			
								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épr euve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 7 : Savoirs fondamentaux (choix de 3 ECUE sur 4)			9															
ECUE 1 : Physiologie cardio respiratoire	x		3	22			22					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Anthropologie des pratiques corporelles	x		3	22			22					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Psychologie des apprentissages	x		3	22			22					100 %			100 %		100 %	
ECUE 4 : Pratiques scolaires et non scolaires des APSA	x		3	22			22					100 %			100 %		100 %	
UE8 : Technologie des APSA (2 obligatoires + choix d'un menu)			10															
ECUE 1 : Rugby	x		2	8	24		32			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %	50 %
ECUE 2 : Escalade	x		2	8	24		32			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %	50 %
ECUE 3 : Menu 1 : Badminton - Volley Ball - Football		x	6	24	72		96			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %	50 %
ECUE 4 : Menu 2 : Judo - Basket Ball - Football		x	6	24	72		96			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %	50 %
ECUE 5 : Menu 3 : Badminton - Basket Ball - Volley Ball		x	6	24	72		96			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %	50 %
ECUE 6 : Menu 4 : Badminton - Basket Ball - Football		x	6	24	72		96			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %	50 %
ECUE 7 : Menu 5 : Judo - Basket Ball - Volley Bal		x	6	24	72		96			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %	50 %
UE9 : Professionnalisation (UE de parcours)			5															
ECUE 1 : Projet Pro. Choix : Scolaire - Entraînement - Vieillesse et GV - Carcéral - Management		x	5	10	8		18					100 %			100 %		100 %	
UE10 : Méthodologies et langages			6															
ECUE 1 : Anglais	x		3		18		18					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : TICE	x		3		24		24					100 %			100 %		100 %	

H. Enseignements et modalités de certification en Licence 2 (semestre 4)

Licence 2 semestre 4	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général				Régime dérogatoire		2e Session			
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %		
								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve					Écrit %	Oral %
UE 11 : Savoirs fondamentaux			9														
ECUE 1 : Physiologie cardio respiratoire	x		3	22	6		28	50 %				50 %			100 %		100 %
ECUE 2 : Anthropologie des pratiques corporelles	x		3	22	12		34	50 %				50 %			100 %		100 %
ECUE 3 : Psychologie des apprentissages	x		3	22	6		28	50 %				50 %			100 %		100 %
UE 12 : Technologie des APSA (ECUE1 obligatoire + choix d'un menu)			10														
ECUE 1 : Sports de nature	x		2	8	24		32			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %
ECUE 2 : Menu 1 : Danse - Gymnastique - Athlétisme - Rugby		x	8	32	96		128			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %
ECUE 3 : Menu 2 : Gymnastique - Natation - Athlétisme - Handball		x	8	32	96		128			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %
ECUE 4 : Menu 3 : Danse - Natation - Athlétisme - HandBall		x	8	32	96		128			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %
ECUE 5 : Menu 4 : Danse - Gymnastique - Natation - HandBall		x	8	32	96		128			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %
ECUE 6 : Menu 5 : Athlétisme, gymnastique, judo, tennis de table		x	8	32	96		128			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %
ECUE 7 : Menu 6 : Danse - Gym - Natation - Rugby		x	8	32	96		128			50 %	2	50 %			50 %	50 %	50 %
UE 13 : Professionnalisation (UE de parcours)			5														
ECUE 1 : Projet Pro. Choix : Scolaire - Entraînement - Vieillesse et GV - Carcéral - Management		x	2	10		70	70					50 %	50 %		50 %	50 %	50 %
ECUE 2 : option libre		x	3	10	24			100 %				100 %					100 %
UE 14 : Méthodes et langages			6														
ECUE 1 : Anglais	x		3		18		18					100 %			100 %		100 %
ECUE 2 : Méthodologie de l'observation du pratiquant		x	3		12		12					100 %			100 %		100 %

I. Enseignements et modalités de certification en Licence 3 mention Éducation et Motricité (semestre 5)

Licence 3 éducation motricité Semestre 5	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général				Régime dérogatoire		2e Session			
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %		
								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve					Écrit %	Oral %
UE 15 : Compétences pour l'intervention dans les APSA			6														
ECUE 1 : Didactique des activités duelles (badminton / judo)	x		2	24	12		36		50 %		1	50 %			100 %		100 %
ECUE 2 : Didactique des activités performatives (athlétisme / natation)	x		2	24	12		36		50 %		1	50 %			100 %		100 %
ECUE 3 : Pratique de spécialisation 1	x		2		22,5		22,5			100 %	2				100 %		100 %
UE 16 : Savoirs fondamentaux			12														
ECUE 1 : Sociologie de l'éducation	x		3	22	6		28	50 %			1	50 %			100 %		100 %
ECUE 2 : Analyse des pratiques sportives	x		3	22	6		28	50 %			1	50 %			100 %		100 %
ECUE 3 : EPS, sport et santé depuis 1945	x		3	22	6		28	50 %			1	50 %			100 %		100 %
ECUE 4 : Problématiques didactiques	x		3	22	6		28	50 %			1	50 %			100 %		100 %
UE 17 : Professionnalisation			5														
ECUE 1 : Formation préprofessionnelle (EPS secondaire / EPS primaire / EPGV)		x	3	12	12		24	100 %			1		50 %		100 %		100 %
ECUE 2 : Réglementation (Institutions et règlements scolaires / Gestion d'une organisation sportive privée)		x	2	10	12		22	50 %			1	50 %			100 %		100 %
UE 18 : Méthodes			7														
ECUE 1 : Initiation à la recherche	x		2	6	18		24	100 %				2			100 %		100 %
ECUE 2 : TICE	x		2		24		24	100 %				> 2			100 %		100 %
ECUE 3 : Anglais	x		3		18		18	50 %	50 %			2			100 %		100 %

J. Enseignements et modalités de certification en Licence 3 mention Éducation et Motricité (semestre 6)

Licence 3 éducation motricité Semestre 6	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général						Régime dérogatoire		2e Session		
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal			Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %	
								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %					TP %
UE 19 : Compétences pour l'intervention dans les APSA			8															
ECUE 1 : Didactique des activités d'environnement naturel et de santé (escalade / santé)		x	2	24	12		36		50 %		1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Didactique des sports collectifs (BB / VB / HB / RY / FB)		x	2	34	12		46		50 %		1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Didactique des activités d'expression et d'acrobatie (gym / danse)		x	2	24	12		36		50 %		1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 4 : Pratique de spécialisation 2		x	2		22,5		22,5			100 %	1				100 %		100 %	
UE 20 : Savoirs fondamentaux			12															
ECUE 1 : Psychologie de l'apprentissage moteur	x		3	22	6		28	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Physiologie de l'enfant et de l'adolescent	x		3	22	6		28	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Épistémologie des sciences humaines	x		3	22	6		28	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 4 : Actualité de l'intervention en EPS	x		3	22	6		28	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
UE 21 : Professionnalisation			5															
ECUE 1 : Formation préprofessionnelle (EPS secondaire / EPS primaire / EPGV)		x	3	12	12		24	100 %			1		50 %		100 %		100 %	
UE 22 : Méthodes			6															
ECUE 1 : Étude de cas		x	3		12		12	100 %				2			100 %		100 %	
ECUE 2 : Anglais	x		3		18		18	100 %				2			100 %		100 %	

K. Enseignements et modalités de certification en Licence 3 mention Entraînement sportif (semestre 5)

Licence 3 Entraînement sportif Semestre 5	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général				Régime dérogatoire		2e Session			
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %		
								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve					Écrit %	Oral %
UE 15 : Entraînement : procédures			9														
ECUE 1 : Méthodologie de l'entraînement	x		4	24			24					100 %			100 %		100 %
ECUE 2 : Observation de la performance	x		3	6	30		36	100 %			2				100 %		100 %
ECUE 3 : Initiation à la recherche	x		2	8	16		24	100 %			2				100 %		100 %
UE 16 : Option			6														
ECUE 1 : Expertise de sa pratique sportive	x		3	12	12		24	50 %			2	50 %			100 %		100 %
ECUE 2 : Stratégies d'intervention dans le domaine de l'entraînement	x		3	6	18		24	100 %			2				100 %		100 %
UE 17 : Contextes gestionnaires			7														
ECUE 1 : Anglais		x	3		18		18	100 %			2				100 %		100 %
ECUE 2 : Stratégies et management de projet		x	2	18			18						100 %		100 %		100 %
ECUE 1 : Environnement législatif et réglementaire		x	2	18			18						100 %		100 %		100 %
UE 18 : Données biologiques de l'entraînement			6														
ECUE 1 : Biomécanique tissulaire appareil locomoteur et traumatologie		x	3		18		18	100 %					100 %		100 %		100 %
ECUE 2 : Charges entraînement et récupération	x		3		18		18	100 %					100 %		100 %		100 %
ECUE 2 : Nutrition	x		2		18		18	100 %					100 %		100 %		100 %

L. Enseignements et modalités de certification en Licence 3 mention Entraînement sportif (semestre 6)

	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général				Régime dérogatoire		2e Session				
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu		Examen terminal		Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %			
Licence 3 Entraînement sportif Semestre 6								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 19 : Conditions et facteurs de la performance			12															
ECUE 1 : Performances et ressources psychologiques	x		3	24			24					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Performances et ressources technico-tactiques	x		3	24			24					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Performances et qualités physiques	x		3	24		12	36	50 %			4	100 %			100 %		100 %	
ECUE 4 : Étude de cas	x		3	2		16	18	100 %			2	50 %			100 %		100 %	
UE 20 : Contextes gestionnaires			7															
ECUE 1 : Création d'une entreprise	x		2	18			18					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Gestion administrative et ingénierie financière	x		2	18			18					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Anglais	x		3		18		18		100 %		2				100 %			100 %
UE 21 : Optimisation de l'entraînement			7															
ECUE 1 : Entraînement et préparation mentale	x		2	18			18					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Entraînement et préparation physique	x		2	2	16		18	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 : Intervention de l'entraîneur	x		3	18			18	100 %			2				100 %		100 %	
UE 22 : Professionnalisation et langage			4															
ECUE 1 : Stage en milieu	x		4			200	200					50 %	50 %		50 %	50 %	50 %	50 %

M. Enseignements et modalités de certification en Licence 3 mention Management du sport (semestre 5)

	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général				Régime dérogatoire		2e Session				
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu		Examen terminal		Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %			
Licence 3 Management du sport Semestre 5								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 1 : Gestion des organisations sportives			4															
ECUE 1 : Sociologie des organisations sportives	x		2	18	2		20					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Management des ressources humaines	x		2	18	2		20					100 %			100 %		100 %	
UE 2 : Contexte juridique du travail			6															
ECUE 1 : Droit général	x		3	18	2		20					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Droit du travail	x		3	18	2		20					100 %			100 %		100 %	
UE 3 : Économie et marketing du sport			9															
ECUE 1 : Économie générale et économie du sport	x		3	30	2		32					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Marketing appliqué au sport	x		3	24	2		26	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 : Comptabilité	x		3	24	4		28					100 %			100 %		100 %	
UE 4 : Méthodologie et communication			11															
ECUE 1 : Méthodologie	x		3	24	10		34	50 %			1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Enquête de terrain	x		3	18	20		38	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 : Anglais	x		3		24		24	50 %	50 %		2				100 %		100 %	
ECUE 4 : TICE	x		2		24		24	100 %			2				100 %		100 %	

N. Enseignements et modalités de certification en Licence 3 mention Management du sport (semestre 6)

Licence 3 Management du sport Semestre 6	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général				Régime dérogatoire		2e Session				
	Obliga- toire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu		Examen terminal		Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %			
								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épr euve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 1 : Gestion des organisations sportives			8															
ECUE 1 : Droit du sport	x		3	18	2		20					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Sociologie du sport	x		3	24	2		26					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Gestion des organisations sportives	x		2	18	2		20					100 %			100 %		100 %	
UE 2 : Contexte juridique du travail			11															
ECUE 1 : Stage/Mémoire de licence	x		9									50 %	50 %		50 %	50 %	50 %	50 %
ECUE 2 : Suivi de mémoire	x		2		2		20	100 %			2				100 %		100 %	
UE 3 : Économie et marketing du sport			7															
ECUE 1 : European, Sports and tax systems	x		3	24	2		26					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Communication	x		2	18	2		20								100 %		100 %	
ECUE 3 : Gestion du sport dans les collectivités territoriales	x		2	18	2		20					100 %			100 %		100 %	
UE 4 : Contexte social des loisirs sportifs			4															
ECUE 1 : Sciences sociales des loisirs sportifs	x		2	18	2		20					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Sociologie des espaces ludosportifs	x		2	18	2		20					100 %			100 %		100 %	

O. Enseignements et modalités de certification en Licence professionnelle Santé, vieillissement et activités physiques adaptées

Licence professionnelle Santé, vieillissement et activités physiques adaptées	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général						Régime dérogatoire		2e Session			
	Obliga- toire	obliga- toire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal			Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %		
								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épr euve	Écrit %	Oral %					TP %	
UE 1 : Fondamentaux			12																
ECUE 1 : Connaissance des pathologies (UPEC)	x		3	10	10		20					100 %			100 %		100 %		
ECUE 2 : Neurophysiologie du contrôle moteur : perf. physique et aspect cognitif (MLV)	x		3	10	10		20					100 %			100 %		100 %		
ECUE 3 : Anatomie/physiologie appliquées au vieillissement (UPEC)	x		3	10	10		20					100 %			100 %		100 %		
ECUE 4 : Alimentation/nutrition (UPEC)	x		3	10	10		20					100 %			100 %		100 %		
UE 2 : Aspects psychologique, sociologique et connaissance des milieux			4																
ECUE 1 : Approche sociologique et psychologique des publics seniors (MLV/UPEC)	x		2		40		40					100 %			100 %		100 %		
ECUE 2 : Découverte des lieux d'intervention spécifique (UPEC)	x		2		30		30					100 %			100 %		100 %		
UE 3 : Supports d'intervention			3																
ECUE 1 : Tai-chi-chuan et arts martiaux (UPEC)	x		1		24		24			50 %		1	50 %		100 %		100 %		
ECUE 2 : Gymnastique d'entretien (UPEC/ MLV)	x		2		30		30			50 %		1	50 %		100 %		100 %		
UE 4 : Mémoire			10																
ECUE 1 : Gestion et animation d'ateliers d'activités physiques adaptées (UPEC/MLV)	x		10			150	150	50 %				1		50 %		50 %	50 %	50 %	50 %
UE 5 : Prévention			8																
ECUE 1 : Approche théorique de la prévention (UPEC)	x		3		10		10						100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Prévention et prise en charge des pathologies par les A.P.A. (UPEC)	x		3		30		30						100 %			100 %		100 %	
UE 6 : Gestion d'une structure			2																
ECUE 1 : Gestion d'une structure : développement, communication, conduite de projet. (MLV)	x		2	20	25		45						100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Droit administratif, comptabilité (MLV)	x		2	20	25		45						100 %			100 %		100 %	
UE 7 : Supports d'intervention			4																
ECUE 1 : Pratiques corporelles et mouvement dansé (UPEC)	x		1		30		30			50 %		1		50 %		100 %		100 %	
ECUE 2 : Activités physiques de pleine nature adaptées (MLV/ UPEC)	x		1		30		30			50 %		1		50 %		100 %		100 %	
ECUE 3 : Activités d'équilibre et prévention des chutes (UPEC)	x		2		30		30			50 %		1		50 %		100 %		100 %	
UE 8 : Professionnalisation			13																
ECUE 1 : Stage en milieu professionnel dansé (UPEC)	x		13							50 %		1		50 %		50 %	50 %	100 %	

P. Master Sciences humaines et sociales mention STAPS : Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation

Semestre 1	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général						Régime dérogatoire		2e Session			
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal			Écrit	Oral	Écrit	Oral		
Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation								Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %	
UE 1 : Action et enjeux de l'entraînement et de l'intervention			9																
ECUE 1 : Théories de l'action et analyse des situations d'entraînement	x		3	6	18		24	100 %			2				100 %		100 %		
ECUE 2 : Complexité des situations d'entraînement et de formation	x		3		12		12	100 %			2				100 %		100 %		
ECUE 3 : Éthique pour l'intervention en sport de haut niveau	x		3		12		12					100 %			100 %		100 %		
UE 2 : Méthodologie de la recherche			6																
ECUE 1 : Épistémologie des données en analyse des pratiques	x		3	12			12					100 %			100 %		100 %		
ECUE 2 : Méthodes de recueil et traitement des données	x		3		72		72	100 %			2				100 %		100 %		
UE 3 : Nouvelles technologies de documentation de l'action			9																
ECUE 1 : Utilisation d'outils vidéo informatiques	x		2		12	12	24	100 %			2				100 %		100 %		
ECUE 2 : Exploitation des données pour l'intervention	x		4		24		24	100 %			2				100 %		100 %		
UE 4 : Analyse des pratiques d'intervention			9																
ECUE 1 : Anthropologie et théories de l'intervention	x		3	12	12		24				1	100 %			100 %		100 %		
ECUE 2 : Activité de l'entraîneur en compétition				12	12		24					100 %			100 %		100 %		
ECUE 3 : Controverses professionnelles					12		12					100 %			100 %		100 %		

Semestre 3 : Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général					Régime dérogatoire		2e Session			
				CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal		Écrit	Oral	Écrit	Oral		
Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation	Obligatoire	obligatoire à choix (options)						Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 5 : Optimisation de la performance			10															
ECUE 1 : Planification et régulation du projet de performance	x		3	12	12		24					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Nutrition, Santé et Performance	x		3		12		12					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Articulation des composantes de la performance	x		3		12		12					100 %			100 %		100 %	
UE 6 : Compétence de l'entraîneur (1 au choix)			6															
ECUE 1 Entraînement Physique	x		6		48		48					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Analyse des structures et des organisations sportives	x		6		48		48					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Accompagnement des acteurs sportifs et conception de dispositifs d'aide	x		6		48		48					100 %			100 %		100 %	
U.E.7 Stage professionnel ou de recherche			10															
ECUE 1 : Mémoire de stage	x		10	18	12	150	180					50 %	50 %		50 %	50 %	50 %	50 %
U.E.8 Langages			4															
ECUE 1 : Analyse d'un système d'entraînement ou de formation en langue anglaise	x		2	6	6		12	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Activité de l'entraîneur en compétition	x		2		12	12	24						100 %			100 %		100 %

Semestre 2 : Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général						Régime dérogatoire		2e Session		
				CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal			Écrit	Oral	Écrit	Oral	
Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation	Obligatoire	obligatoire à choix (options)						Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 5 : Optimisation de la performance			10															
ECUE 1 : Planification et régulation du projet de performance	x		3	12	12		24					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Nutrition, Santé et Performance	x		3		12		12					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Articulation des composantes de la performance	x		3		12		12					100 %			100 %		100 %	
UE 6 : Compétence de l'entraîneur (1 au choix)			6															
ECUE 1 Entraînement Physique	x		6		48		48					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Analyse des structures et des organisations sportives	x		6		48		48					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Accompagnement des acteurs sportifs et conception de dispositifs d'aide	x		6		48		48					100 %			100 %		100 %	
U.E.7 Stage professionnel ou de recherche			10															
ECUE 1 : Mémoire de stage	x		10	18	12	150	180					50 %	50 %		50 %	50 %	50 %	50 %
U.E.8 Langages			4															
ECUE 1 : Analyse d'un système d'entraînement ou de formation en langue anglaise	x		2	6	6		12	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Communication professionnelle en anglais	x		2		12	12	24						100 %			100 %		100 %

Semestre 3 : Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel			Examen Régime général						Régime dérogatoire		2e Session			
				CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal			Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %	
Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation	Obliga-toire	obliga-toire à choix (options)						Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épr euve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 9 : Construction du projet de performance ou de formation			8															
ECUE 1 : Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet de performance ou de formation	x		2	6	4		10	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Analyse et prospective des dispositifs de performance et de formation	x		2	6	4		10	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 : Planifier et réguler l'articulation des composantes de la performance sur la saison	x		2	6	4		10	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 bis : Parcours international rugby et volley-ball: ECUE 2 remplacé par : Projet sportif, projet de jeu, projet d'équipe, en club ou sélection	x		2	4	4		8	100 %			2							
ECUE 4 Concepts et méthodes pour détecter, sélectionner et former des SHN																		
UE 10 : Contexte du sport de haut niveau			8															
ECUE 1 Identité sociale et professionnelle des acteurs en sport de haut niveau	x		2	6	4		10	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 Éthique et Santé du point de vue des entraîneurs			2	8	4		12	100 %			2							
ECUE 3 : Environnement du sport de haut niveau (aspects socio-économiques, politiques, organisationnels): comparaison internationales	x		2	12	4		16	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 bis : Parcours international rugby et volley-ball: ECUE 3 remplacé par Macro-système du rugby ou du volley-ball français et international: aspects socio-économiques, politiques, organisationnels, conceptions et productions du jeu	x		2	12	4		16	100 %			2				100 %		100 %	
UE 11 Méthodes et outils d'analyse de l'activité et des actions des acteurs en situation			6															
ECUE 1 : Techniques de recueil et d'interprétation des données. Méthode 1	x		3		20		20	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 Techniques de recueil et d'interprétation des données. Méthode 2	x		3		20		20	100 %			2				100 %		100 %	
UE 12 Langages et outils spécifiques au service de l'intervenant			8															
ECUE 1 : Epistémologie des données en analyse de pratique	x		2	8	4		12	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Gestion des outils multimédia de communication	x		2		4		4	100 %			2		100 %		100 %		100 %	
ECUE 3 Méthodologies qualitatives et quantitatives			1		10		10	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 4 Étude d'un dispositif étranger dans une langue étrangère			2	4	4		8	100 %			2				100 %		100 %	

ECUE 5 Analyse documentaire scientifique et technique			1		4		4	100 %			2				100 %		100 %	
Parcours international rugby et volley-ball: 1, 2, 3, 4 et 5 remplacés par un séminaire à l'étranger	X																	
ECUE 1 Observation et analyse d'entraînements	X		3		6	10		75 %	25 %		2				75 %	25 %	100 %	
ECUE 2 Langue étrangère professionnelle	X		2		6			75 %	25 %		2				75 %	25 %	100 %	
ECUE 3 : Étude in situ d'un dispositif étranger	X		2		4	5		75 %	25 %		2				75 %	25 %	100 %	
ECUE 4 Analyse documentaire scientifique et technique	x		1		4	5		75 %	25 %		2				75 %	25 %	100 %	

Semestre 4 : Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel			Examen Régime général						Régime dérogatoire		2e Session			
				CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal			Écrit	Oral	Écrit	Oral	
Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation	Obligatoire	obligatoire à choix (options)						Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 13 : Gestion des ressources humaines dans le projet de performance			8															
ECUE 1 : Organiser et gérer un collectif d'encadrement et de sportifs (staff technique, cohésion de groupe, gestion des conflits, leadership)	x		2	6	4		10	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Gestion des contraintes environnementales lors des stages et tournées	x		1	4			4	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 : Formation personnelle aux interactions sociales (média, collectivités, sponsors, dirigeants, élus...)	x		2	6	4		10	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 4 : Gestion de la vie professionnelle et de la vie privée de l'entraîneur			1		4		4	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 5 Construire et maintenir un projet de vie au sein du groupe (règles, valeurs, objectifs communs)			2	4	4		8	100 %			2				100 %		100 %	
UE 14 Approfondissement des compétence en intervention			8															
ECUE 1 Expérience et analyse de méthodes de préparation	x		4	24	24		48	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Coaching (activité de l'entraîneur en compétition)	x		2	8	6		14	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 : Nouvelles technologies et documentation de l'action	x		2	4	10		14	100 %			2				100 %		100 %	
UE 15 Conduite et régulation de projet			14															
ECUE 1 : Stage professionnel dans les clubs ou dans les pôles de la filière du sport de haut niveau, ou stage recherche en laboratoire, centré sur l'intervention experte.	x		14		6	120	126					60 %	40 %		60 %	40 %	60 %	40 %

Q. Parcours Ingénierie

Semestre 3 : Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général						Régime dérogatoire		2e Session		
				CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal			Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %	
Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation	Obliga-toire	obliga-toire à choix (options)						Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épr euve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 9 : Développement du projet de performance ou de formation			8															
ECUE 1 : Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet de performance ou de formation	x		2	6	4		10	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Analyse et prospective des dispositifs de performance et de formation	x		2	6	4		10	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 : Les dispositifs de formation professionnelle et le développement des compétences	x		2	4	4		8	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 4 : L'expérience au centre de la formation professionnelle			2	4	4		8	100 %			2				100 %		100 %	
UE 10 Contexte, enjeux et environnement des projets et dispositifs de formation			8															
ECUE 1 Le développement de la formation professionnelle dans son contexte sociétal	x		3	4	10		14	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Enjeux de la formation professionnelle dans le champs des métiers du sport	x		2	4	4		8	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 : Analyse des systèmes et des organisations	x		3	4	4		8	100 %			2				100 %		100 %	
UE 11 Ingénierie des dispositifs et développement des compétences			8															
ECUE 1 : Epistémologie de la pratique et dispositifs de formation	x		2	3	6		9	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 Agir professionnel et travail réel	X		2	3	4		7	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 Nature et constitution des savoirs professionnels	X		2	3	4	5	12	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 4 Normes, règles et renormalisation au travail	X		2	3	4	5	12	100 %			2				100 %		100 %	
UE 12 Langages et outils spécifiques au service de l'intervenant			8															
ECUE 1 : Epistémologie des données en analyse de pratique	x		2	8	4		12	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 Gestion des outils multimédia de communication	x		2		4		4	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 Méthodologies qualitatives et quantitatives	x		1	4	10		14	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 4 Études d'un dispositif étranger dans une langue étrangère	x		2	6	4		10	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 5 Analyse documentaire scientifique et technique	x		1			4	4	100 %			2				100 %		100 %	

Semestre 4 : Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation	Caractéristiques des ECUE		ECTS	Volume horaire semestriel				Examen Régime général						Régime dérogatoire		2e Session		
				CM	TD	TP	Total	Contrôle continu			Examen terminal			Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %	
Entraînement en sport de haut niveau et ingénierie de formation	Obligatoire	obligatoire à choix (options)						Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 13 : Expertise spécifique au champs professionnels de la formation			8															
ECUE 1 : Technologies éducatives et enrichissement de l'environnement pédagogique	x		2	2	4	3	9	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Didactique professionnelle et apprentissage contextualisé	x		2	2	4	3	9	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 : Expertise, construction et développement des connaissances au travail	x		2	2	4	4	10	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 4 : Connaissance et analyse des dispositifs de formation professionnelle			2	4	4	4	12	100 %			2				100 %		100 %	
UE 14 Approfondissement des savoirs et outils pour la mise en œuvre des projets professionnels			8															
ECUE 1 Maîtrise des outils informatiques appliquées à la recherche documentaire	x		2	4	4	3	11	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Etude de cas	x		2	4	2	8	14	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 3 : Méthode de prospective, dévaluation, outils quantitatifs et qualitatifs, outils d'analyse budgétaire	x		2		4	2	6	100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 4 Connaissance des principes de communication professionnelle: maîtrise des outils et des techniques de communication	x		2	2	5	2	9	100 %							100 %		100 %	
UE 15 Conduite et régulation de projet			14															
ECUE 1 : Stage et méthodologie du stage (suivi sur l'année). Mémoire et soutenance du mémoire professionnel	x		14	6	6	150	162					60 %	40 %		60 %	40 %	60 %	40 %

R. Master 1 entraînement Biologie, nutrition, santé

Semestre 1 Biologie, nutrition, santé	Caractéristique		C o e f		Volume horaire semestriel des enseignements				Contrôle continu				Contrôle terminal			Régime dérogatoire		2° session	
	Obliga-toire	obliga-toire à choix (options)	C	E	CM	TD	TP	Total	Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épr eue	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 1 : transversale « Méthodologie »			2	6															
ECUE 1 : T Méthodologie de la recherche et anglais scientifique	x		1	2	10	10		20								100 %		100 %	
ECUE 2 : Statistiques descriptives et inférentielles	x		1	2	16			16								100 %		100 %	
ECUE 3 : Recherche d'information et construction d'une argumentation (présence aux TD obligatoire)	x		1	1		8		8								100 %		100 %	
ECUE 4 : Informatique	x		1	1		16		16	100 %			4							
UE 2 transversale « Exercice et nutrition »			3	9															
ECUE 1 Biochimie de la nutrition et bioénergétique de l'effort	x		1	3	24			24					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Diététique et nutriments	x		1	3	24			24					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Performance et entraînement	x		1	3	24			24		33 %		1	67 %			100 %		100 %	
UE 3 transversale "Adaptations à l'exercice et aux conditions extrêmes"			3	9															
ECUE 1 : Stage et méthodologie du stage (suivi sur l'année). Mémoire et soutenance du mémoire professionnel	x		1	3	24			24					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Croissance, vieillissement et adaptation à l'exercice	x		1	3	24			24					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Adaptations aux conditions extrêmes	x		1	3	24			24					100 %			100 %		100 %	
UE 4 à choix (Choisir 1 thème)		x	2	6															
« Sport »			2	6	12	24	24	60											
ECUE 1 Méthodologies de l'entraînement physique et sportif	x ¹		3	3	12	24		36					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 Préparation physique (deux groupes d'étudiants)	x ¹		1	3			24	24						100 %			100 %		100 %
« Nutrition ET PATHOLOGIE »			2	6															
ECUE 1 De la physiologie à la thérapeutique	x ¹		1	6	36	6	18	60			30 %	1	70 %			70 %	30 %	100 %	
« Nutrition et pathologie publique »			2	6															
ECUE 1 NUTRITION ET SANTE PUBLIQUE	x ¹		1	6	40	20		60	30 %										

¹ Si thème choisi

Semestre 2 Biologie, nutrition, santé	Caractéristique		C o e f		Volume horaire semestriel des enseignements				Contrôle continu				Contrôle terminal			Régime dérogatoire		2 ^e session	
	Obliga-toire	oblige-toire à choix (options)	C	E	CM	TD	TP	Total	Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épr euve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 5 : transversale « Méthodologie »			3	9															
ECUE 1 : transversale "Biomécanique et déconditionnement musculaire"	x		1	3	24			24					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Exploration de la fonction neuromusculaire	x		1	3	24			24					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Déconditionnement et reconditionnement musculaires	x		1	3	24			24					100 %			100 %		100 %	
UE 6 à choix (Choisir 1 thème)			2	6															
« PERFORMANCE SPORTIVE »	x		2	6															
ECUE 1 : Analyse nutritionnelle et métabolique de la performance	x ¹		1	2	20			20					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Analyses biologique et biomécanique de la performance (présence aux TP obligatoire)	x ¹		1	2	10		10	20			50 %	1	50 %			100 %		100 %	
ECUE 3 Physiopathologie de l'entraînement sportif et dopage	x ¹		1	2	20			20					100 %			100 %		100 %	
« COMPORTEMENT ALIMENTAIRE »			2	6															
ECUE 1 : Physiologie et physiopathologie du comportement alimentaire	x ¹		1	6	40	20		60	30 %			1	70 %			100 %		100 %	
UE 7 « Stage en milieu professionnel ou laboratoire »			3	9															
ECUE 1 : Stage (minimum 100h) * : mémoire + soutenance + attestation de stage + appréciation du tuteur de stage	x		1	9			100	100					* : mémoire + soutenance + attestation de stage + appréciation du tuteur de stage						
UE 8 à choix "Complément" (Choisir 3 ECUE parmi 5)			2	6															
ECUE 1 : Physiologie et physiopathologie du comportement alimentaire		x	1	2	20			20	25 %			1	75 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Biologie et physiologie du muscle squelettique		x	1	2	20			20					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Coaching sportif		x	1	2		20		20		100 %		2				100 %		100 %	
ECUE 4 : Physiologie du mouvement		x	1	2	20			20					100 %			100 %		100 %	
ECUE 5 : Adaptations neurobiologiques à l'effort		x	1	2	20			20					100 %			100 %		100 %	

¹ Si thème choisi

S. Master 2 entraînement Biologie, nutrition, santé

Semestre 3 Biologie, nutrition, santé	Caractéristique		C o e f		Volume horaire semestriel des enseignements				Contrôle continu				Contrôle terminal			Régime dérogatoire		2 ^e session	
	Obliga-toire	obliga-toire à choix (options)	C	E	CM	TD	TP	Total	Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épr eue	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 9 : « Approfondissements physiologiques »			3	9															
ECUE 1 : CVR : Mécanismes biologiques et cellulaires de l'adaptation cardio-vasculaire et respiratoire à l'exercice	x		1	3	24			20					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : MEC : Biomécanique musculo-squelettique et adaptation à la demande fonctionnelle	x		1	3	30			30					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : NUT : Nutrition, santé et exercice	x		1	3	20			20					100 %			100 %		100 %	
UE 10 « Le muscle et sa commande » (Choisir 3 ECUE parmi 4)			3	9															
ECUE 1 : Analyse nutritionnelle et métabolique de la performance		x	1	3	20			20		33 %		1	67 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Analyses biologique et biomécanique de la performance (présence aux TP obligatoire)		x	1	3	20			20					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 Physiopathologie de l'entraînement sportif et dopage		x	1	3	20			20		33 %		1	67 %			100 %		100 %	
ECUE 4 : Physiologie et physiopathologie du comportement alimentaire		x	1	3	20			20					100 %			100 %		100 %	
UE 11 « Pathologie et environnement » (Choisir 2 ECUE parmi 3)			2	6															
ECUE 1 : PAT : Physiopathologie de l'exercice musculaire, fatigue et dopage		x	1	3	20			20					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : PAT : Physiopathologie de l'exercice musculaire, fatigue et dopage		x	1	3	20			20					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 MED : Traumatologie du sport		x	1	3	20			20					100 %			100 %		100 %	
UE 12 « Nutrition de l'effort et biomécanique » (Choisir 2 ECUE parmi 4)			2	6															
ECUE 1 : ECA : Exercice et comportement alimentaire		x	1	3	20			20	25 %				100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : MIC : Micronutriments et ergogènes pour le sportif		x	1	3	20			20					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : ERG : Ergonomie appliquée aux APS		x	1	3				20					100 %			100 %		100 %	
ECUE 4 : HAND : Handicap et APS		x	1	3	20			20					100 %			100 %		100 %	

Semestre 4 Biologie, nutrition, santé	Caractéristique		Volume horaire semestriel des enseignements				Contrôle continu				Contrôle terminal			Régime dérogatoire		2 ^e session			
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)	Coeff	ECTS	CM	TD	TP	Total	Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 13 : « Ateliers »			2	5															
ECUE 1 : INT: Interventions dans le domaine du sport, de la nutrition de l'effort et de la santé	x		1	3	16			16					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : PRO: Préparation à l'insertion professionnelle (présence au cours obligatoire) * : simulation d'entretien de recrutement	x		1	2	16			16						100%*			100%*		100%*
UE 14 « Stage »)			8	25															
ECUE 1 : Stage en laboratoire de recherche ou stage en entreprise (minimum 200h) * : mémoire + soutenance + attestation de stage + appréciation du tuteur de stage		x	1	25			200	200					* : mémoire + soutenance + attestation de stage + appréciation du tuteur de stage						

T. Master 1 Éducation, sport, société

Semestre 1 Master 1 Éducation, sport, société	Caractéristique		ECTS	Volume horaire semestriel des enseignements				Contrôle continu				Contrôle terminal			Régime dérogatoire		2 ^e session	
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 1 : Connaissances thématiques			8															
ECUE 1 : Sciences sociales, sports et EPS : Histoire institutionnelle de l'eps; Sciences de l'éducation	x		5	36	12		48	100 %								100 %		100 %
ECUE 2 : Biologie et psychologie du sport : généralités	x		3	24			24	100 %								100%*		100%*
UE 2 Formation à la recherche			9															
ECUE 1 : Méthodologie de la recherche. Méthodologie de l'observation.	x		3	12	12		24	100 %								100 %		100 %
ECUE 2 : Épistémologie générale.	x		3	24			24	100 %								100 %		100 %
ECUE 3 : Argumentation et problématisation: analyse de texte scientifiques.	x		3		24		24	100 %								100 %		100 %
UE 3 : Outils méthodologiques			3															
ECUE 1 Approche audiovisuelle des APS	x		3		48		48		100 %								100 %	100 %
UE 4 : connaissances des APSA (CAPEPS)			2															
ECUE 1 : connaissance des APSA	x		2	24			24	100 %								100 %		100 %
UE 5 : Connaissances disciplinaires (CAPEPS)			8															
ECUE 1 : Connaissances disciplinaires	x		8	48	24		72	100 %								100 %		100 %

Semestre 2 Master 1 Éducation, sport, société	Caractéristique		ECTS	Volume horaire semestriel des enseignements				Contrôle continu				Contrôle terminal			Régime dérogatoire		2 ^e session	
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 6 : Connaissances thématiques			6															
ECUE 1 : Sciences sociales, sports et EPS : approfondissement. Les théories et les méthodes de l'enseignement.	x		4	20	20		40	100 %								100 %		100 %
ECUE 2 : Biologie et psychologie du sport : approfondissement. Le développement des ressources motivationnelles.	x		2	10	10		20	100 %								100%*		100%*
UE 7 Formation à la recherche			10															
ECUE 1 : Sciences sociales, sports et EPS : approfondissement. Les théories et les méthodes de l'enseignement.	x		2		24		24	100 %								100 %		100 %
ECUE 2 Suivi individualisé de mémoire	x		2		24		24	100 %								100 %		100 %
ECUE 3 : Mémoire	x		6					100 %								100 %		100 %
UE 8 : Outils méthodologiques			4															
ECUE 1 TICE	x		2		24		24		100 %							100 %		100 %
ECUE 2Anglais	x		2		24		24		100 %							100 %		100 %
UE 9 : stage (pratique accompagnée)			2	12			12											
UE 10 : Connaissances disciplinaires (CAPEPS)			2			24	24	100 %								100 %		100 %
UE 11 : Connaissances disciplinaires (CAPEPS)			6	24	24		48	100 %										100 %

U. Master 2 Éducation, sport, société

Semestre 3 Master 2 Éducation, sport, société	Caractéristique		Volume horaire semestriel des enseignements				Contrôle continu				Contrôle terminal			Régime dérogatoire		2 ^e session		
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)	ECTS	CM	TD	TP	Total	Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 12 : Connaissances thématiques			8															
ECUE 1 : Sciences sociales, sports et EPS : approches historique et anthropologique des aps.	x		5	36	12		48	100 %							100 %		100 %	
ECUE 2 : Biologie et psychologie du sport : approches ciblées	x		3	12			12	100 %							100%*		100%*	
UE 13 Formation à la recherche			8															
ECUE 1 : Séminaire de recherche.	x		6	24			24	100 %							100 %		100 %	
ECUE 2 : Méthodologie et épistémologie. Les paradigmes de l'action et de l'activité.	x		2	12			12	100 %							100 %		100 %	
UE 14 : Outils méthodologiques			4															
ECUE 1 Méthodes qualitatives et quantitatives	x		4		56		56			100 %					100 %			
UE 15 : Connaissance de l'EPS			8	42	42		84	100 %							100 %		100 %	
UE 16 : Connaissance des APSA			2	24			12	100 %							100 %		100 %	

Semestre 4 Master 2 Éducation, sport, société	Caractéristique		ECTS	Volume horaire semestriel des enseignements				Contrôle continu				Contrôle terminal			Régime dérogatoire		2 ^e session	
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 17 : Formation à la recherche			9															
ECUE 1 : Séminaire de recherche	x		3	24			24	100 %							100 %		100 %	
ECUE 2 : Méthodologie et suivi du mémoire	x		3		12		12	100 %							100%*		100%*	
ECUE 3 : Mémoire/Suivi	x		3															
UE 18 Mémoire de recherche/Stage			5				60				100 %							
UE OPTIONNELLES ADMISSIBLES:																		
UE 19 : Enseignement des APSA			8															
ECUE 1 Enseignement de spécialité	x		4	12	12		24					50 %	50 %		50 %	50 %	100 %	
ECUE 2 Enseignement de polyvalence	x		4	12	24		36						100 %			100 %		
UE 20 : Stage professionnel			8															
ECUE 1 Connaissance du milieu professionnel	x		2		24		24		100 %							100 %	100 %	
ECUE 2 Accompagnement et suivi de stage	x		2		24		24		100 %							100 %	100 %	
ECUE 3 Ethique et responsabilités de l'enseignant	x		2	12			12		100 %							100 %	100 %	
ECUE 4 Anglais	x		2		18		18	50 %	50 %						50 %	50 %		
UE OPTIONNELLES NON ADMISSIBLES:																		
UE 19 : Connaissances thématiques			12															
ECUE 1 Actualité de la recherche en sport et EPS	x		6	24			24		100 %						100 %		100 %	
ECUE 2 Connaissances méthodologiques	x		6	24			24		100 %						100 %		100 %	
UE 15 : Outils méthodologiques			4															
ECUE 1 Anglais	x		2		18		18	50 %	50 %						50 %	50 %	100 %	
ECUE 2 Tice	x		2		18		18	100 %							100 %		100 %	

V. Master 1 Administration et Gestion des Organisations Sportives

Semestre 1 Master 1 Éducation, sport, société	Caractéristique		ECTS	Volume horaire semestriel des enseignements				Contrôle continu				Contrôle terminal			Régime dérogatoire		2 ^e session	
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 1 : Droit et connaissance des produits et des publics			8															
ECUE 1 : Droit général et des marchés publics	x		2		36		36	100 %								100 %		100 %
ECUE 2 : Marketing associatif	x		2	18			18	100 %			2					100%*		100%*
ECUE 3 : Anthropologie de la consommation	x		2	18			18	50 %	50 %		2					100%*		100%*
ECUE 4 Communication	x		2	18			18	50 %			1	50 %				100%*		100%*
UE 2 Sociologie			9															
ECUE 1 : Outils et pièges de l'argumentation en sciences sociales	x		3	24			24	100 %			2					100 %		100 %
ECUE 2 : Socio-Démographie des APS	x		3	24			24	100 %			2					100 %		100 %
ECUE 3 : Sociologie politique du divertissement	x		3	24			24	100 %			1	100 %				100 %		100 %
UE 3 : Travail et entreprise			6															
ECUE 1 : Préparation à la recherche d'emploi : réseau sociaux, sociologie du travail, coaching	x		3	36			36	100 %			2					100 %		100 %
ECUE 2 : Méthodologie du mémoire	x		3		12			100 %			2					100 %		100 %
UE 4 : Outils de communication			2															
ECUE 1 : Business English	x		3		36		36	50 %	50 %		2					100 %		100 %
ECUE 2 : informatique - Power point et conception de site web	x		3		48		48	50 %			1	50 %				100 %		100 %

Semestre 2 Master 1 Éducation, sport, société	Caractéristique		E CT S	Volume horaire semestriel des enseignements				Contrôle continu				Contrôle terminal			Régime dérogatoire		2 ^e session	
	Obliga- toire	obliga- toire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épr euve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 5 : Stage et mémoire			12															
ECUE 1 : Suivi de mémoire	x		3					100 %			2				100 %		100 %	
ECUE 2 : Mémoire et soutenance	x		6									80 %	20 %		80 %*	20 %	80 %*	20 %
ECUE 3 : Stage	x		3															
UE 6 Marketing			6															
ECUE 1 : Management, marketing et sport : perspectives sociologiques	x		3	24			24					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Pratiques du sponsoring et de l'évènementiel	x		3	24			24					100 %			100 %		100 %	
UE 7 : Techniques de gestion			12															
ECUE 1 : Analyse financière et gestion de trésorerie	x		3	24			24					100 %			100 %		100 %	
ECUE 2 : Gestion de projet	x		3	18			18					100 %			100 %		100 %	
ECUE 3 : Gestion des équipements sportifs	x		3	28			28					100 %			100 %		100 %	
ECUE 4 : Motivations, conflit, travail en équipe	x		3	24			24	100 %			2				100 %		100 %	

W.Master 2 Administration et Gestion des Organisations Sportives

Semestre 3 Master 1 Éducation, sport, société	Caractéristique		ECTS	Volume horaire semestriel des enseignements				Contrôle continu				Contrôle terminal			Régime dérogatoire		2 ^e session	
	Obligatoire	obligatoire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
UE 8 : Connaissance des produits et des acteurs			6															
ECUE 1 : Marketing des loisirs sportifs	x		2	18			18	50 %	50 %		2					100 %		100 %
ECUE 2 : Professionnalisation et logiques d'intérêts dans les organisations sportives	x		2	18			18	50 %			2	50 %				100%*		100%*
ECUE 3 : Sport et développement durable	x		2	18			18	50 %			1	50 %				100%*		100%*
UE 9 Sociologie			9															
ECUE 1 : Projets sportifs, projets urbains: analyse sociologique	x		3	24			24					100 %				100 %		100 %
ECUE 2 : Contexte juridique et social des marchés du travail sportif en Europe	x		3	24			24	50 %			1	50 %				100 %		100 %
ECUE 3 : Sociologie politique du sport	x		3	24			24	50 %			1	50 %				100 %		100 %
UE 10 : Travail et entreprise			8															
ECUE 1 : Éthique d'entreprise	x		3	24			24	100 %			2					100 %		100 %
ECUE 2 : Gestion des ressources humaines	x		3	24			24	100 %			2					100 %		100 %
ECUE 3 : Management de la qualité	x		2	18			18	100 %			2					100 %		100 %
UE 11 : Outils de communication			7															
ECUE 1 : Business English	x		3	24			24	100 %			2					100 %		100 %
ECUE 2 Communication publique et des collectivités territoriales	x		3	24			24	100 %			2					100 %		100 %
ECUE 3 : Practical English for Sports Events Management and Organisation (option)	x		3		36		36	100 %			2					100 %		100 %

	Caractéristique		E C T S	Volume horaire semestriel des enseignements				Contrôle continu				Contrôle terminal			Régime dérogatoire		2 ^e session	
	Obliga- toire	obliga- toire à choix (options)		CM	TD	TP	Total	Écrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épr euve	Écrit %	Oral %	TP %	Écrit %	Oral %	Écrit %	Oral %
Semestre 4 Master 1 Éducation, sport, société																		
UE 12 : Stage et mémoire			30															
Méthodologie (réalisé par anticipation au premier semestre)	x		3		12		12	100 %			2				100 %		100 %	
Suivi de mémoire	x		3					100 %			2				100%*		100%*	
Stage	x		2															
Mémoire et soutenance	x		21									80 %	20%		80 %	20%	80 %	20%